Le Speculum quis ignorat

Possidius, évêque de Calama (Guelma), ami fidèle de saint Augustin et son biographe, écrit au chapitre 28 de la *Vita Augustini* : « Voulant être utile à tous, tant à ceux qui pouvaient lire beaucoup qu'à ceux qui ne le pouvaient pas, il (Augustin) fit un choix dans les deux Testaments, dans l'Ancien et dans le Nouveau, de ce que la loi divine prescrit ou défend pour la règle de la vie; il y mit une préface et en fit un livre, que pût lire quiconque en aurait le désir et dans lequel il lui serait possible de voir s'il obéissait ou désobéissait à Dieu. Augustin voulut que cet ouvrage s'appelât le *Miroir* »[1].

Cette notice de Possidius résume fidèlement la préface d'Augustin dont nous donnons ici la traduction : « Qui ne sait[2] que les saintes Ecritures, c'est-à-dire les Ecritures qui renferment la Loi, les Prophètes, les Evangiles et les écrits des Apôtres, revêtues de l'autorité canonique, contiennent certaines choses, qui ne s'y trouvent que pour être l'objet de notre connaissance et de notre foi, comme ces paroles : 'Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre' (Gen. 1, 1) et 'Au commencement était le Verbe' (Jn 1, 1) et toutes les actions divines ou humaines, racontées pour être connues. Mais aussi ces mêmes Ecritures contiennent des préceptes qu'il faut observer et accomplir ou des défenses qu'il ne faut pas enfreindre, tels que 'Honore ton père et ta mère' et 'Tu ne commettras pas l'adultère'. Cependant, parmi les choses que les livres

1. Possidius, *Vita Augustini* 28 (3).
2. D'où le titre : *Speculum quis ignorat.*

saints renferment sous forme de précepte et de défense *(iubendo et vetando scripta sunt)*, il en est qui sont voilées sous des figures mystérieuses *(alia sunt sacramentorum mysteriis)* et celles-ci sont l'objet de nombreux préceptes imposés au peuple de l'Ancien Testament mais qui ne regardent plus le peuple chrétien et que nous n'étudions que pour les connaître : tel est le Sabbat, pour le repos visible, la fête des Azymes où l'on ne mange que du pain sans levain, l'immolation de l'Agneau pascal; ajoutez à cela tant d'autres espèces de sacrifices et d'aliments défendus et les néoménies et les fêtes annuelles que les Juifs observent encore à présent, et ces purifications *(iustificationes)* qui n'appartiennent pas proprement aux œuvres de justice, mais qui présentent à l'intelligence une certaine signification *(aliquid significare)*. Est-il, en effet, un seul chrétien qui soit obligé d'affranchir ses esclaves tous les sept ans, et, s'ils s'y refusent, de leur percer l'oreille avec une alène devant la porte de leur maître ? (Ex. 21, 2 et 6). Et je ne parle pas d'autres faits semblables.

« Mais il y a aussi d'autres choses qu'il faut faire même de nos jours, si l'accomplissement en a été prescrit et qu'il faut éviter si elles ont été défendues; telles les paroles que j'ai déjà citées : 'Honore ton père et ta mère' et 'Tu ne commettras point d'adultère'. Toutes les choses consignées dans les saintes lettres, qu'elles soient commandées, défendues ou permises, pourvu qu'elles présentent aujourd'hui même, sous la nouvelle loi, un moyen de sanctification et une règle pour les mœurs, seront le sujet de l'ouvrage que j'entreprends. Je voudrais, avec l'aide de Dieu, choisir dans les livres canoniques tous les passages de ce genre et les grouper comme dans un miroir, afin qu'on pût les embrasser facilement d'un coup d'œil.

« Les écrivains sacrés en effet ne pouvaient adopter d'autre plan que celui qu'ils ont suivi, mêler les préceptes figurés à des récits ou à des discussions réelles, et la réalité aux figures, sans omettre toutefois de conserver l'enchaînement des faits, de répondre aux adversaires, d'enseigner ceux qu'il faut instruire et de renouveler l'attention des esprits qui dédaignent les choses trop claires et trop faciles à comprendre en leur découvrant des vérités cachées.

« Pour nous, en composant cet ouvrage, nous ne nous proposons ni de convertir les infidèles ni d'élever en eux l'édifice de la foi, ni d'exercer par des difficultés salutaires l'esprit et l'attention de ceux qui désirent s'instruire; mais d'exhorter celui qui, possédant déjà la foi, veut sincèrement obéir à Dieu, à se regarder dans ce livre comme en un miroir et à se rendre compte des progrès qu'il a faits dans la pureté des mœurs et dans les bonnes œuvres ainsi que de ce qui peut lui manquer encore. De cette manière il pourra rendre grâce à Dieu de ce qu'il possède et s'empresser d'acquérir ce qu'il n'a pas encore; il emploiera pour conserver son trésor spirituel toute la sollicitude et les prières d'une piété sincère. S'il se trouve quelques contradictions apparentes dans les